

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, M. Eric DAVY, M. Rémi MORICEAU, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, Mme Manuela LEBRETON, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Eric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

06.2025

06.2025 VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions 2025.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025		Voité
OCCE Coopérative scolaire		2 200,00
Association I.A. Basket		790,50
Association Soulgé- Louvigné Foot(entretien terrain football pour 5 ans)		5 000,00
Association Soulgé-Louvigné Foot		1 827,50
Association Cym Club de l'amitié		212,50
SPA		544,50
Association AFN (Anciens combattants d'Afrique du Nord)		200,00
ADMR + Fonctionnement		2 065,00
Banque alimentaire de la Mayenne		392,00
Secours catholique		90,00
Nghia Long Viet Vo Dao		187,00
Fondation du patrimoine		120,00
Club de l'Amitié (39 dont 2 Hors communes)		150,00
Comité de Jumelage 1089*0,9 1060*0,9 pour 2025		954,00
Udaf		80,00
Divers		
TOTAL A article 65748		14 813,00
Convention Territoriale Globale	article 6215	23 400,00
Fédération lutte contre nuisibles POLLENZ	article 6281	220,00
Fédération Française de la randonnée Mayenne	article 6281	40,00
CAUE	article 6281	200,00
AMF 53	article 6281	317,80
CCAS	article 657363	400,00
TOTAL B		24 577,80
TOTAL A+B		39 390,80

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance

Pour extrait conforme
Le Maire
M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, M. Eric DAVY, M. Rémi MORICEAU, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Éric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

07-2025

07-2025 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'écran 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°35-2024 portant sur la mise en place du Compte financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024,

Vu le compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Soulgé sur Ovette,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de procédure du CFU,

Considérant les éléments susvisés :

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER-VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat du compte financier à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	533 491,53	923 198,58	1 456 690,11
	Recettes réalisées	170 950,20	917 263,90	1 088 214,10
	Restes à réaliser	23 700,00	-	23 700,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	437 518,24	1 085 922,03	1 523 440,27
	Dépenses réalisées	217 914,69	772 869,78	990 784,47
	Reste à réaliser	1 620,00	-	1 620,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 46 964,49	144 394,12	97 429,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 95 973,29	162 723,45	66 750,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	- 142 937,78	307 117,57	164 179,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	22 080,00	-	22 080,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 120 857,78	307 117,57	186 259,79

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, 12 voix, **Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote** :

- Approuve le Compte financier Unique 2024 de la commune de Soulgé sur Ouette
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-072025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, ~~M. Eric DAVY~~, ~~M. Rémi MORICEAU~~, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Délibération

08-2025

Absents excusés :

M. Eric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

08.2025 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	307 117.57 €
- un déficit d'investissement de :	142 937.78 €
- un excédent sur les restes à réaliser :	22 080.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 IR (Excédent de fonctionnement) * : 120 857.78 € (en tenant compte des restes à réaliser)
- Article 002 FR (Excédent de fonctionnement reporté) : 186 259.79 €

** (prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir en totalité le déficit définitif d'investissement = couverture des besoins de financement pour la section d'investissement)*

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance



Pour extrait conforme
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-082025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : . Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, M. Eric DAVY, M. Rémi MORICEAU, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Éric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

09.2025

10.2025 VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour 2025 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), pour la taxe d'habitation (TH)

DÉLIBÈRE à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité la proposition, en faveur du maintien des taux d'imposition pour l'année 2025 qui sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,55 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,51 %
- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,56 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-092025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance



Pour extrait conforme
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, ~~M. Eric DAVY~~, ~~M. Rémi MORICEAU~~, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Éric DAVY
M. Rémi MORICEAU
Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

10-2025

10-2025 BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

→ Section de Fonctionnement	1 079 771.71 €
→ Section d'Investissement	487 265.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote le budget primitif ci-dessus énoncé.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance



Pour extrait conforme
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-102025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, ~~M. Éric DAVY~~, ~~M. Rémi MORICEAU~~, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Éric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

11-2025

11-2025 TARIFS DES SALLES DES FÊTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-2024 du 09/07/2024 fixant les tarifs de la petite salle des fêtes applicables à partir de 1^{er} août 2024

VU la délibération n°20.2024 du 09/07/2024 fixant les tarifs de salle des Bruants à partir du 1^{er} août 2024

CONSIDERANT qu'il est opportun de procéder à une actualisation des tarifs,

VU la proposition de Monsieur le Maire de mettre en place des tarifs différents sur les périodes d'été et d'hiver,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité,

D'APPLIQUER les tarifs proposés,

FIXE comme ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1^{er} mai 2025 pour tous les contrats signés à partir de cette date.

Tarifs salles 2025

Salle des Bruants	Ete du 1er mai au 15 octobre		Hiver du 16 octobre au 30 avril	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Capacité 300				
Vin d'honneur	165	305	210	365
Journée	305	465	355	510
Week-end 2 jours	530	710	625	860
Week-end 3 jours	820	1070	915	1130
Catzen matériel par location				465
Catzen propre par location (25 € heure)				300
Ménage complet salle de spectacle par location				335
Arches par location				50
Tarif Elu agent en activité	1 location par an	1 location par an		100
Frais de fonctionnement association	2 locations par an sauf 1 Ouette en scène 4 par an	2 locations par an sauf 1 Ouette en scène 4 par an		65
Petite salle des fêtes				
	Ete du 1er mai au 15 octobre		Hiver du 16 octobre au 30 avril	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Capacité 50				
Vin d'honneur	70	90	50	100
Journée	140	200	150	240
Week-end 2 jours	200	340	240	380
Week-end 3 jours	300	440	340	450
Catzen Matériel	105	Par location		
Catzen propre	110	Par location	25 € heure	
Arches	70	Par location		
Ménage complet salle	110	Par location		
Tarif Elu agent en activité	45	1 location par an		
Frais de fonctionnement association	45	2 locations par an		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-112025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire

M. ROCHERULLÉ



COMMUNE DE
SOULGE SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGE/OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGE SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, ~~M. Eric DAVY~~, ~~M. Rémi MORICEAU~~, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Eric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

12-2025

12-2025 REGLEMENT INTERIEUR ET CONTRAT DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES

Monsieur le maire présente le règlement intérieur des salles des fêtes et le nouveau contrat de location au conseil municipal. Il explique qu'il convient de prendre en compte les modalités actuelles de fonctionnement.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, considérant les explications du rapporteur et à l'unanimité,

-Adopte le règlement intérieur des salles des fêtes

-Adopte le nouveau contrat de location.

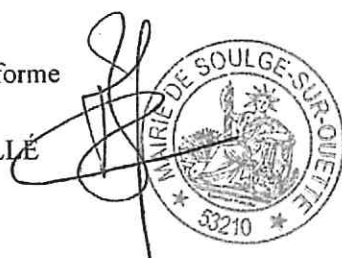
Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance



Pour extrait conforme

Le Maire

M. ROCHERULLÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

COMMUNE DE
SOULGÉ SUR OUETTE

Mairie
16 rue d'Evron
53210 SOULGÉ/SUR OUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Présents : M. Michel ROCHERULLÉ, Mme Marylène GÉRÉ, M. Dominique BLANCHARD, Mme Aurore LOHÉAC, Mme Marie-Céline ANTOINE, ~~M. Eric DAVY~~, ~~M. Rémi MORICEAU~~, Mme Martine DUTERTRE, M. Emmanuel DELHOMMOIS, Mme Laurence ROUGER, ~~Mme Manuela LEBRETON~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Mathieu CLAUSSE, Mme Justine GUIBERT, Mme Marie ALIAGA.

Absents excusés :

M. Éric DAVY

M. Rémi MORICEAU

Mme Manuela LEBRETON donne pouvoir Mme Laurence ROUGER

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

Délibération

13-2025

13-2025 ACOUSITION PARCELLE « HERMANGE-AB0071 »

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la demande d'acquisition de la parcelle AB 0071 de 130 m² située « La Blotière » à SOULGÉ SUR OUETTE ; appartenant à M. Patrick HERMANGE (principale propriétaire), Mme Dominique HERMANGE, M. Jean-Yves HERMANGE Laurent et M. Didier HERMANGE, au prix de 15 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'accord conclu avec M. Patrick HERMANGE, concernant l'achat de la parcelle suscitée au profit de la commune de SOULGÉ SUR OUETTE, au prix de 15 € le m².

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 0071 de 130 m² située rue de la gare à SOULGÉ SUR OUETTE; appartenant à M. Patrick HERMANGE (principale), Mme Dominique HERMANGE, M. Jean-Yves HERMANGE Laurent et M. Didier HERMANGE, au prix de 15 € le m².

ACCEPTE de prendre en charge les frais divers (notariés),

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour authentifier l'acte en la forme administrative et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits au budget 2025 (article 2111 / 21).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302621-20250325-132025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Dominique BLANCHARD, Secrétaire de
séance



Pour extrait conforme
Le Maire
M. ROCHERULLÉ

